



Pointe-Noire le 10 Avril 2020

Note de position de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et de la Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP)

Pandémie de COVID19

L'Etat d'urgence dit sanitaire au Congo ne doit pas servir de Prétexte pour limiter l'exercice des droits et des libertés fondamentales !

Contexte

L'humanité est secouée depuis la fin d'année 2019 par l'épidémie du COVID 19¹. Déclarée à Wuhan en Chine,² et devenue pandémie mondiale selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui le 11 mars 2020, a exigé des mesures de protection essentielles afin de prévenir la saturation des structures hospitalières et renforcer l'hygiène préventive, à savoir : *limitation des contacts physiques, des attroupements et manifestations, au même titre que les déplacements et voyages non indispensables, promotion du lavement des mains, procédures de quarantaine, confinement, etc.*

Depuis, le virus s'est propagé globalement, n'épargnant pas l'Afrique. Le premier cas a été enregistré en Egypte, avant de s'étendre à plus de 44 pays du continent, dont le Congo-Brazzaville. Les autorités congolaises signalent **un total de 61 cas confirmés à ce jour, dont 5 décès**. Une série de mesures ont ainsi été prises pour prévenir la propagation du virus. La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et la Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP) suivent l'évolution de la situation avec une attention particulière. Ainsi, les deux organisations estiment que la prise de parole du gouvernement devant la représentation nationale ce 09 avril 2020, a davantage suscité des interrogations que de réponses.

1. Quelles mesures au-delà du confinement ?

Face à l'urgence, et tenant compte de l'évolution rapide de la pandémie, le Gouvernement a pris une série de mesures graduelles en décrétant l'« **Etat d'urgence sanitaire** » : **fermeture des lieux de culte, établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur publics et privés; fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit et établissements communément appelés VIP et Caves; interdiction des réunions ou rassemblements de plus de 50 personnes; célébration dans la plus stricte intimité, de tous les événements familiaux (mariages, veillées mortuaires), fermeture des frontières et plus récemment, la limitation du nombre de passagers à bord des transports publics, suppression des transports publics et fermetures des marchés domaniaux quelques jours de la semaine pour les**

¹ une [maladie infectieuse dénommée COVID19](#), provoquée par le [coronavirus SARS-CoV-2](#)

²Source Wikipédia, actualisé le 24 Mars 2020

² Les premiers cas ont été détectés dans la ville de [Wuhan](#), en [Chine centrale](#), avant de se propager dans le monde entier

besoins de désinfection, confinement total pour les trente jours du mois d'avril, couvre-feu de 20h à 5h du matin.

Ces mesures, certes louables, devaient absolument tenir compte du contexte congolais, dont les populations se trouvent extrêmement fragilisées par une conjoncture économique et sociale déjà difficile. Le programme Lisungui, vanté par le gouvernement ne concerne que quelques localités du pays, et encore, en pratique, quelques arrondissements seulement dans lesdites localités ; les bénéficiaires en tous les cas ne sont jamais sortis de leur précarité. **Ce programme devrait être revu après la crise sanitaire pour tenir compte de tous les congolais ayant perdu leur emploi à la suite du choc pétrolier en 2014.**

L'OMS a recommandé de Dépister et Soigner. Le dépistage peut, viser à être systématique (à l'exemple de la Corée du Sud), cibler uniquement sur les porteurs du virus présentant des symptômes, ou ne viser que les cas les plus graves (à l'exemple de la France). Dans le cas du Congo, pays peuplé de moins de 5 millions d'habitants, **Le dépistage systématique pourrait permettre de vite contenir les foyers de la maladie et prévenir sa dissémination.**

Nos Organisations recommandent au gouvernement de généraliser les tests dans tout le pays afin de mieux mesurer le niveau de contamination en vue d'isoler les malades et permettre à ceux qui ne sont pas encore contaminés de reprendre l'activité économique. L'économie congolaise dont une majeure partie est informelle ne pourra pas tenir plusieurs mois de confinement comme dans les pays développés. Pour permettre la généralisation des tests, le **gouvernement de la République devrait non seulement en commander suffisamment mais aussi permettre aux laboratoires privés, aux fournisseurs des médicaments comme Laborex, SEP, Copharco, la possibilité de les commander et les disponibiliser dans les pharmacies, ainsi que les traitements existants utilisés par les autres pays tel l'hydroxichloroquine pour lequel notre gouvernement ne s'est pas encore prononcé publiquement quant à son utilisation.**

Les compagnies du secteur extractif dont des allégations et la clameur publique attribuent l'état d'une possible explosion de contamination sur les plateformes pétrolières devraient via leurs structures de santé avoir la possibilité de tester tous leurs agents (si possible leurs familles) exposés aux risques. Il est inadmissible que le laboratoire national basé à Brazzaville soit le principal centre capable de faire des analyses du Covid19. Au regard de l'importance et l'urgence de la demande des tests à réaliser dans la partie sud du pays, l'on s'étonne tout de même de l'exclusivité accordée à un seul laboratoire qui pourrait être très vite débordé à Pointe-Noire. Tous les laboratoires privés ainsi que les CSI devraient être dotés des moyens techniques et des compétences pour le faire. Le gouvernement a annoncé à la séance des questions-réponses devant la représentation nationale que des commandes de matériels ont été lancées mais sans indiquer clairement ce qui a été commandé, les quantités ainsi que les délais de livraison.

Il est temps pour le gouvernement culturellement centralisé de faire de la subsidiarité un principe de base en cette période de crise dramatique. Pour rendre cette ambition possible, un renforcement des capacités des agents devrait se faire dans tous les départements. Comme le montre d'autres expériences sur la planète, le port du masque devrait être rendu obligatoire. **Pour cela le gouvernement devrait réquisitionner les artisans tailleurs/couturiers du pays afin de confectionner localement des masques de protection pour la population et commander les masques chirurgicaux pour le personnel soignant et ceux impliqués dans la riposte.**

Le gouvernement a décidé du confinement sans prendre des mesures pour aider les malades à se rendre dans les hôpitaux. **Il est impérieux que le gouvernement réquisitionne des bus privés qui peuvent, grâce à nos artisans soudeurs, peintres, et menuisiers, être transformés en ambulances. Le gouvernement peut racheter plusieurs lits disponibles dans nos marchés afin d'augmenter les capacités d'accueil dans nos hôpitaux. Chaque arrondissement devrait en être doté. Pour éviter la contamination des familles qui doivent accompagner les malades à l'hôpital, des équipes médicales composées du personnel soignant et des agents d'appui devraient récupérer les malades dans les domiciles. C'est à cette tâche qu'on pourrait mobiliser notre force publique qui semble n'avoir**

pour formation et occupation prioritaires que les mauvais traitements sur les citoyens dans la rue sous le prétexte de faire respecter le confinement et le couvre-feu.

On ne le redira jamais assez, les congolais attendent du gouvernement un plan de gestion concret de la crise avec une anticipation sur les événements qui tiennent compte de l'évolution de la pandémie dans le monde.

I. Coronavirus, gouvernance et Droits humains

La RPDH et CDJP sont particulièrement soucieuses et préoccupées par l'impact de telles mesures sur le respect des droits de l'Homme en République du Congo, en l'absence des mesures d'accompagnement. En conséquence, le Gouvernement a annoncé la création d'abord d'un fonds d'un milliard et demi de francs CFA pour répondre aux besoins de cette cause. Puis le Président a annoncé la création d'un fonds national de solidarité de 100 milliards de Fcfa pour le soutien des entreprises, la compensation des pertes de revenus actifs et l'aide aux personnes vulnérables et la mise en place d'un ensemble de comités aux missions diverses pour accompagner la gestion de la crise³. Devant les élus du peuple, le gouvernement a finalement informé qu'il existait désormais trois fonds pour la riposte au Covid 19 y compris le programme Lisungui.

Nos organisations estiment que la gestion de ces fonds devrait se faire en toute transparence, et dans le financement exclusif des activités de lutte contre la pandémie, pour laquelle l'action des décideurs congolais est peu lisible sur le terrain. *En effet, des inquiétudes subsistent quant au nombre insignifiant de personnes dépistées, le manque de sensibilisation sur la pandémie à l'endroit des populations, l'atténuation des impacts socioéconomiques des mesures prises, la désorganisation manifeste au sujet de l'affectation des sites de quarantaine et de prise en charge des malades éventuels, l'absence d'actions visant à désinfecter les zones à risques et de propagation du virus, au-delà des proclamations.* Il existe un décalage manifeste entre la réalité de terrain et les déclarations du gouvernement, des incohérences entre les chiffres annoncés par la Task Force sur le covid 19 et ceux du Ministère de la santé, ainsi qu'une communication inefficace (pas d'image des allées équipées dédiées à la prise en charge du virus, du personnel soignant en action de secours aux victimes etc.); tout ceci renforçant les appréhensions du public et le doute face à l'effectivité d'une réponse publique à la demande de riposte.

La désertion alléguée des médecins et personnel soignant par crainte d'être exposés à la maladie, ne pouvant travailler les mains nues, et la débandade enregistrée au CHU de Brazzaville, ayant suscité la sortie en catastrophe des malades suite au décès début avril de Mr Florian Nicaise Mvoulaléa, ancien directeur de la répression des fraudes commerciales au Ministère congolais du Commerce, le refus allégué de traitement et de prise en charge d'un patient atteint de coronas virus au Centre Médical GUENIN de Pointe-Noire en date du 05 avril 2020, patient décédé le même jour après ces atermoiements, les allégations de démission des personnels soignants dans les hôpitaux CHU Brazzaville, Loandjili à Pointe-Noire, au motif de l'absence totale de matériel et équipement pour la prise en charge des malades, rappellent la désorganisation des services de santé et la démission des personnels, la déliquescence du système sanitaire, le manque de leadership, le manque de formation et de sensibilisation, et les risques d'hécatombe grave dans lequel le pays se dirige en termes de conséquences et suites négatives de cette pandémie, si jamais des alternatives urgentes ne sont pas adaptées. Il est ici important de poser à nouveau le niveau de traitement des agents de santé en cette période de crise. Des primes d'encouragement devraient être allouées afin de mobiliser le personnel dédié à la lutte contre la pandémie, de même qu'au fond leur grille salariale devrait être revalorisée. Ainsi, la note N° 000078/MSPPFIFD/CAB-20 devrait être réévaluée.

L'état d'urgence sanitaire ne doit pas laisser libre cours aux atteintes aux droits et libertés fondamentales.

³Mise en place d'une coordination nationale de gestion de la pandémie du covid 19, la Task Force sur l'impact économique et social du COVID 19, le Comité d'experts

En effet, nos organisations enregistrent déjà de nombreuses allégations de traitements dégradants sur des citoyens ayant enfreint les dispositions du confinement et du couvre-feu. Si les personnes interpellées pour violation sont gardées à vue et libérées le lendemain matin, **les forces de l'ordre n'ont pas le droit d'infliger aux citoyens des traitements inhumains et dégradants, le sens pédagogique et leur devoir de sensibilisation doivent davantage être mis en avant.**

C'est encore l'occasion pour nos organisations d'interpeller le gouvernement de la République qui doit prendre des mesures spéciales pour libérer les personnes détenues. Plusieurs détenus sont encore confinés dans les cellules des commissariats de police, les brigades de gendarmerie et des maisons d'arrêt. Ces personnes devraient être libérées immédiatement en prenant les garanties de représentation nécessaires afin de relancer les poursuites à la fin de la pandémie. Les magistrats étant confinés, l'administration de la justice n'étant plus possible, les délais de garde à vue ainsi que ceux de la détention préventive ne seront plus respectés. Il est urgent de noter que les détenus au niveau des différents établissements carcéraux du Congo courent de graves risques de contracter le virus. Le Gouvernement devrait se pencher sur le sujet afin d'apporter les garanties nécessaires de sécurisation desdits détenus, soit en améliorant le régime de leur détention soit en procédant à leur remise en liberté au cas par cas à l'instar de ce qui a été observé en la matière dans bien de pays à ce stade. En effet, dans plusieurs pays du continent, des remises de peines ont été prononcées par l'autorité exerçant le droit de grâce.

Nos organisations interpellent à nouveau le Président de la République afin qu'il exerce ce pouvoir en faveur des condamnés de notre pays, notamment ceux jugés après les scrutins de 2016, l'unité de la Nation en dépend en ces périodes de crise mondiale. Cette démarche devrait être publique et le gouvernement devrait communiquer sur l'identité des personnes élargies.

Le droit à l'éducation pourrait faire l'objet de limitation, en particulier pour les élèves en classe d'examen. Evidemment, à ce niveau, les populations attendent encore des réponses adéquates, car la décision du Ministère concerné d'organiser des cours par vidéo conférence à la télévision ne sera que peu efficace, dans la mesure où lesdits cours ne seront pas accessibles à tous les élèves du Congo, de Ouesso, Sembé, à Owando, Makoua, Oyo, Ngo, Djambala, Mouyondzi, Sibiti, Kibangou, Mossendjo, Madingo Kayes, etc. L'accès à l'électricité pose encore de préoccupations importantes, compte tenu des délestages, des interruptions intempestives de fournir d'électricité.

Le problème de l'accès pour tous à une électricité stable et régulière, ainsi qu'à l'eau potable sont autant de sujets cruciaux réduisant significativement le succès de la décision publique de confinement.

Par ailleurs, à l'instar des citoyens français et européens récemment repartis en Europe par vol spécial à l'initiative des gouvernements européens, le Congo devrait prendre des mesures pour assurer le rapatriement des compatriotes actuellement coincés à l'étranger depuis la fermeture des frontières, de même qu'une aide devrait être apportée aux compatriotes dans les pays où ils sont en détresse.

En tout état de cause, la présente crise sanitaire doit permettre de repenser nos politiques budgétaires et sanitaires avec l'obligation d'affecter nécessairement des fonds conséquents au Département de la santé dans le but de mieux gérer les crises actuelles et à venir. **La crise recommande une reconfiguration de l'économie mondiale, fortement secouée depuis son déclenchement, mais encore une refonte systémique et systématique de la santé.** Dans un pays comme le Congo-Brazzaville, fortement dépendant du pétrole, l'économie se trouve davantage fragilisée par la baisse drastique des cours du mondial du brut ; ce qui pose à nouveau la problématique de la diversification de l'économie et du recours à d'autres sources énergétiques, voire alternatives, au détriment des énergies fossiles et non renouvelables.

Conclusions et recommandations :

La pandémie de COVID19 est une menace potentielle pour la planète, en particulier pour les pays sous-développés, qui ne disposent que de peu de moyens financiers pour faire face à cette dernière. Le Congo est un pays qui présente des risques élevés de contamination du virus. C'est pourquoi, une sensibilisation

accrue du public devrait avoir lieu afin de réduire les risques de propagation du virus et de décès éventuels. La mobilisation des médias, de la société civile et des citoyens s'impose pour opposer une riposte efficace et collective à la pandémie et partant, impulser des réformes en matière de gouvernance sanitaire. Jusqu'alors, le pays tâtonne en termes de réponse efficace à la pandémie et d'infrastructures sanitaires et de matériel médical adéquats pouvant garantir une prise en charge soutenue des malades. Le gouvernement semble avoir recommandé une pratique traditionnelle appelée « TCHOKO » comme une réponse qui semblerait marcher. Si cela s'avère, cette idée questionne davantage qu'elle n'apporte de la lumière sur un sujet qui échappe encore à l'expertise scientifique. Au-delà de la sensibilisation et prévention, le devoir de tester et soigner incombe en urgence au gouvernement qui doit mobiliser les ressources à cet effet. Dans la vingtaine des jours prochains, le confinement sera terminé. Il est fort possible que celui-ci soit prorogé comme on le voit dans d'autres pays, mais sous quelles formes et dans quelles conditions ? le gouvernement est appelé à communiquer sur les perspectives et un plan détaillé de la gestion de la pandémie doit être divulgué.

Face à l'expansion du COVID19 en République du Congo, la RPDH et la CDPJ formulent les recommandations suivantes au Gouvernement et aux partenaires :

- *Mettre en place des centres de dépistage dans les différents départements ; et Décréter la gratuité des tests ;*
- *Organiser le dépistage de masse afin d'identifier le nombre réel de cas ; ceci implique de commander des tests en urgence et en nombre pour un dépistage systématique ;*
- *Consacrer une partie des fonds prévus par le gouvernement aux actions visant à désinfecter les zones à risques (marchés, transports en commun, places publiques), et au soutien humanitaire d'urgence aux populations vulnérables ;*
- *Subventionner les entreprises locales dans la production des masques, produits désinfectants (gel, savon, eau javel...) ;*
- *Mettre en place un dispositif sanitaire pour gérer les cas de cette pandémie sur toute l'étendue du territoire national ; ceci implique l'adoption et la divulgation du protocole en matière de prévention et gestion des cas ;*
- *Garantir la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des fonds alloués à la gestion de la crise sanitaire ;*
- *Garantir l'intégrité physique et psychologique des personnes en détention soit en améliorant le régime de leur détention soit en procédant à leur relâche immédiate, pour désengorger les prisons, compte tenu de leur vulnérabilité face à la pandémie et libérer les prisonniers politiques pour réconcilier la Nation.*
- *Créer des espaces pour permettre à la société civile d'assurer un suivi des fonds mobilisés ;*
- *Organiser des sites de quarantaine et de prise en charge des malades, en les rendant réels, et effectifs ;*
- *Soutenir moralement et psychologiquement ainsi que financièrement le personnel soignant ; ceci implique également d'encourager le personnel en activité professionnelle durant le confinement par des primes exceptionnelles ;*
- *Subventionner les médicaments afin de réduire le prix des instruments de lutte contre la propagation de la pandémie.*
- *Veiller à la prise en compte de tous les droits des personnes atteintes du COVID19 et prendre en charge les cas de décès.*
- *Organiser des réunions d'échanges avec le secteur privé sur l'intérêt de s'impliquer à la lutte contre la pandémie en mobilisant leur chaîne de production et des moyens financiers en contrepartie d'avantages fiscaux.*

Contact Presse :

Tel +242 05019 85 01

Rpdhcongo@gmail.com

Tél +242 05 557 90 81

office@cjusticepaix-pnr.org, cjusticepaixpn@gmail.com.